



Probleme dans mon licenciment

Par **phillippe**, le **06/11/2012** à **21:52**

Bonjour,
je viens de me faire licencié, je travail dans l'entreprise depuis un peu plus de 2 ans et demi, il m'est arrivé de ne pas aller travailler, j'ai reçu des lettres recommandées pour avertissement d'absence injustifiée, suivi du troisième avertissement j'ai reçu en recommandé toujours, un avertissement de licenciement, 15 jours après je reçois en courrier normal avec la confirmation de licenciement, et que mon solde de tout compte est de 0€
donc c'est une faute grave, normalement j'ai le droit à l'assédic tout comme mon solde de tout compte, besoin de conseil à ce sujet, en vous remerciant d'avance

Par **pat76**, le **07/11/2012** à **17:44**

Bonjour

Vous avez été convoqué à un entretien préalable avant d'être licencié pour faute grave?

Par **phillippe**, le **07/11/2012** à **23:24**

non aucune convocation, juste des avertissements

Par **pat76**, le **08/11/2012** à **14:06**

Bonjour

Vous allez vite voir un syndicat et vous engagez une procédure devant le Conseil des Prud'hommes pour contester le licenciement.

Vous pouvez également aller dès que possible expliquer la situation à l'inspection du travail qui vous donnera certainement une indication similaire.

Par **phillippe**, le **08/11/2012** à **21:56**

oui,mais la sa fait 2 mois que je suis plus aller travailler,car on s adresse plus la parole mon patron et moi,donec si je suis d acord pour me faire lissencier pour faute grave,quel sont mes droit et indemniter au quel j ai droit

Par **pat76**, le **10/11/2012** à **14:53**

Bonjour

Présentez-vous le plus rapidement possible sur votre lieu de travail mais si vous n'adressez plus la parole à votre employeur.

Votre employeur peut vous faire attendre plusieurs mois avant de vous licencier pour absence injustifiée.

Il vous enverra votre bulletin de salaire chaque mois sur lequel il sera indiqué:

Nbre d'heures. 0

En absence injustifiée.

Net à payer: 0 euros.

Par **phillippe**, le **10/11/2012** à **20:23**

oui, c est le cas,maintenant il est trop tard,j ai recus mon attestation assedic,ainsi que le recus pour solde de tout compte de la somme 0€ en paiement des salaires,accessoires de salaires,remboursements de frais et de toutes indemnités,quels qu en soient la nature ou le montant,qui m etaient dus au titre de l execution et de la cessation de non contrat de travail. comment sa se fait que j ai droit a rien?